

Sharda Iprodione Fongicide Technique

POUR LA FABRICATION, LA PRÉPARATION OU LE RECONDITIONNEMENT

Solide

PRINCIPE ACTIF: Iprodione98.3 %

AVERTISSEMENT POISON

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS ET EMPÊCHER LES
PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS**

N° D'HOMOLOGATION : 32489 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET : 25 kg - Vrac

Sharda Cropchem Limited
Prime Business Park, Dashrathlal Joshi Road,
VileParle (west), Mumbai - 400049
India

Agent Canadien:
Sharda Cropchem Limited
63 Kingsview Blvd
Etobicoke, Ontario, CA
M9R1V1
1-844-810-5720
1-416-840-5639

MISES EN GARDE :

EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS

Porter des gants protecteurs et un masque pour manipuler le produit. Enlever les vêtements contaminés immédiatement. Bien se laver les mains et la peau exposée après la manipulation.

NE PAS rejeter les effluents contenant ce produit dans les égouts, les lacs, les cours d'eau, les bassins, les estuaires, les océans ou tout autre plan d'eau.

PREMIERS SOINS

EN CAS D'EMPOISONNEMENT Contacter un médecin ou un centre antipoison.

En cas d'ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

L'iprodione est un produit chimique non dangereux. L'ingestion de grandes quantités d'iprodione peut causer : pertes des réflexes, hypotonie musculaire, sédation anormale et absence de coordination musculaire.

RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT :

TOXIQUE pour les organismes aquatiques.

ENTREPOSAGE

Ne pas entreposer à des températures inférieures à 0°C.

NETTOYAGE D'UN DÉVERSEMENT

Éloigner les passants. Ne pas fumer, boire ou manger pendant le nettoyage. Porter de l'équipement protecteur (respirateur, combinaisons, bottes de caoutchouc et gants protecteurs), balayer le produit, le ramasser à la pelle et le déposer dans un baril. Recouvrir le reste de produit renversé d'un composé absorbant pour prévenir la formation de poussière. Déposer les emballages brisés dans le baril et sceller afin de déposer dans une décharge approuvée. Laver le lieu du déversement avec de l'eau et déposer dans un baril à l'aide d'une vadrouille aux fins d'élimination dans une décharge approuvée. Enlever et laver les vêtements et l'équipement protecteurs. Prendre une douche et se laver à fond avec de l'eau et du savon après avoir passé la vadrouille. Pour plus de détails sur le nettoyage d'un déversement, communiquer avec l'organisme de réglementation provincial ou avec le fabricant.

ÉLIMINATION

Les fabricants canadiens de formulations qui utilisent ce produit doivent éliminer les matières actives non utilisées et les contenants en respectant la réglementation municipale et provinciale. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

MODE D'EMPLOI

À utiliser uniquement pour la fabrication d'un fongicide homologué en vertu de la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.